

Représentation parlementaire

● (1710)

[Traduction]

En quoi consiste cette réforme? En quoi consiste cet avis de motion que je dépose aujourd'hui? Les gens savent que notre système actuel qui consiste à élire les députés à la pluralité des voix et qui a des avantages évidents, surtout sur le plan de la stabilité du pouvoir exécutif, a tendance à surreprésenter le parti le plus important dans chaque province et à l'échelle du pays. Nous savons tous que ce système a sous-représenté le parti qui arrive en deuxième place et a gravement sous-représenté les partis qui finissent en troisième place avec des voix éparpillées. Cela ne vaut pas pour nos amis du Crédit Social du Canada.

J'ai déjà dit combien cela nuisait à l'unité nationale et la Commission de l'unité canadienne en a amplement parlé. Voici ce qu'on peut lire à ce sujet à la page 112 du premier rapport:

A vrai dire, nos élections donnent une fausse image de notre pays et laissent croire que certaines provinces font bloc derrière certains partis fédéraux.

Voici ce qu'il dit plus loin:

En vertu du système électoral actuel, le parti recueillant le plus fort pourcentage du vote populaire reçoit une part disproportionnée des sièges parlementaires dans chaque province. La concentration régionale de la représentation des partis politiques s'en trouve fortement accentuée, rendant d'autant plus difficile pour un parti politique la tâche de bien représenter les principales régions du pays à la Chambre des communes.

Ce genre de situation, dans un pays aussi diversifié que le Canada, provoque un sentiment d'aliénation et d'exclusion du pouvoir.

Certains partis politiques sont privés d'une représentation suffisante dans certaines provinces, certaines régions ou l'un des deux principaux groupes culturels. Il faut le déplorer vivement en dépit du fait que ces partis ont recueilli un nombre considérable de voix dans ces provinces, ces régions ou parmi ces groupes culturels, et c'est contre cela qu'il faudrait vivement s'élever. Ce état de choses dévalorise la représentativité des caucus et tout le processus de formulation de politique d'un parti. Il dévalorise également la représentativité des membres du cabinet ainsi que la légitimité et la crédibilité du gouvernement central. A mon avis, il pourrait entraîner une décentralisation excessive de la fédération qui, autrement, aurait pu être évitée. Quant au cabinet lui-même, la situation actuelle force en quelque sorte le gouvernement à avoir recours, pour améliorer le système, à des moyens qui inquiètent la plupart des parlementaires. Je parle évidemment des transfuges et de la nomination de sénateurs au cabinet. De façon plus générale, les partis à caucus divisé sont incapables de dégager un consensus, comme ils le devraient, ce qui est très grave.

Quelle est la solution? Il n'existe pas de système parfait. Aucun système ne convient parfaitement à tous les partis, comme Irvine l'a si bien dit. Le meilleur système est celui qui répond le mieux aux besoins particuliers d'un pays à une étape précise de son évolution, comme dirait Aristote. A l'heure actuelle, l'unité nationale est une préoccupation majeure. Les universitaires et certains hommes politiques croient généralement que l'élection d'un seul député à la pluralité des voix réunit les avantages de la simplicité et de la tradition et, comme Irvine l'a dit, renforce le lien entre le commettant et son représentant. Ce système accroît l'efficacité du gouvernement. Ce dont le Canada a besoin, c'est d'une formule à mi-chemin entre cela et le système d'élections à la proportionnelle qui assurerait une représentation plus équitable des régions et des minorités. Je le rappelle, il s'agirait donc d'avoir à la fois des députés représentant les circonscriptions à la

Chambre des Communes et des députés représentant les partis à l'échelle nationale ou provinciale. C'est ce qu'on appelle le système de double représentation.

Différentes propositions ont été faites. Certains proposent d'ajouter des députés représentant des partis à ceux qui composent actuellement la Chambre. D'autres proposent de réduire le nombre actuel de députés pour pouvoir avoir davantage de députés représentant les partis. Cette formule aurait de nombreux avantages. Comme je l'ai dit, elle permettrait une meilleure représentation de toutes les régions et des deux principaux groupes culturels dans les caucus des partis et au cabinet. Par voie de conséquence, elle rendrait les partis plus sensibles aux aspirations des régions et des minorités. Elle permettrait également aux partis de nouer des liens avec les groupes de défense d'intérêt qui sont importants tant sur le plan provincial que national. Elle encouragerait également les partis à faire campagne partout au lieu de concentrer leurs efforts sur quelques circonscriptions pour obtenir plus de sièges avec moins d'électeurs, ce qui se produit parfois.

En outre, la représentation proportionnelle pourrait augmenter la diversité, le degré de spécialisation et la stabilité du personnel politique et contribuer à mettre sur pied un cadre d'hommes politiques d'expérience. Elle pourrait élargir le leadership sur les plans professionnels et géographiques. Elle pourrait ajouter à l'efficacité et au dynamisme des organisations de parti. Elle pourrait permettre un meilleur contrôle de la bureaucratie. Je pourrais poursuivre longtemps, car les avantages sont très nombreux.

Il existe une opposition amicale à ma motion. Je sais qu'on s'y opposera; je m'y attends. En général, on invoquera les arguments traditionnels contre la représentation proportionnelle, soit qu'elle encourage la dispersion idéologique, la multiplication des partis et la formation de partis régionaux, qu'elle donne plus de pouvoirs aux tiers partis, qu'elle favorise la formation de gouvernements minoritaires et ainsi de suite. Voilà ce à quoi je m'attends. Aux opposants, je conseillerais de réfléchir un peu plus à cette question et de lire également l'ouvrage d'Irvine, parce que ces conséquences ne sont pas inévitables, absolument pas.

● (1720)

J'insiste sur le fait que je préconise qu'un petit nombre de députés proportionnel au nombre de voix obtenues. Le groupe de travail sur l'unité nationale en recommandait 60. N'attaquez pas ma proposition avec trop de complaisance parce qu'il vous suffira peut-être d'une lecture un peu plus approfondie—et certains de mes collègues l'ont avoué—pour vous convaincre que ma motion n'est pas si bête.

Le P^r Irvine signalait que quatre conditions amèneraient les députés à changer d'idée, et je vais conclure là-dessus. Selon lui, elles les forceraient à accepter cette proposition. Ces quatre conditions sont les suivantes: une longue période de gouvernement minoritaire, que nous avons connue; le NPD étant à la charnière des partis; la destruction progressive par les tiers partis du vote libéral au Québec; et une polarisation accrue entre anglophones et francophones à la Chambre des communes. A mon avis, nous satisfaisons déjà au moins aux conditions un et quatre. Je leur conseille également de ne pas attendre que nous ayons rempli toutes les conditions, car il serait peut-être alors trop tard.